

PROCÈS VERBAL  
Séance du 15 mai 2023

Le 15 mai 2023, le conseil municipal de LE TABLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Annabelle PILLENIÈRE, maire.

**Présents :** AUDOUIN Danièle, BARRÉ-IDIER Bernadette, DALBERA Renaud, DOUSSAIN Christian, HENRY Isabelle, HUNAULT Frédéric, JACQUET Hubert, JAUNET Jean-Noël, LEGRAND DE COSTER Vanessa, PILLENIÈRE Annabelle, TROQUIER Nathalie, TUY Côme.

**Excusés :** CHEVROLLIER Sandra, FRANCHETEAU Virginie

**Absent :** TROQUIER Hervé

**Secrétaire de séance :** Nathalie Troquier

**Approbation du procès-verbal en date du 17 avril 2023**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal en date du 17 avril 2023.

**Projet de cession de la maison située 7 rue principale**

Madame la maire rappelle que la maison située 7 rue principale a été acquise en décembre 2021 auprès de l'EPF. Elle lit le courrier de Maître Desbancs expliquant qu'il existe un droit de rétrocession au profit des personnes expropriées pendant un délai de 5 ans. Si la commune souhaite vendre la maison, il conseille d'obtenir un document écrit des membres de la famille Pelletreau par lequel ils ont été informés du projet de revente, de ses conditions et qu'ils renoncent à tout recours.

Madame la maire précise que sur le terrain de la maison est construit le café-épicerie. Un géomètre doit donc intervenir afin de diviser la parcelle.

Après discussion, le conseil décide de faire intervenir un géomètre afin de diviser le terrain en deux parcelles. Sur le principe, le conseil donne un avis favorable à la vente de la maison. Le projet sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal après le nouveau bornage.

**Remplacement du photocopieur**

Madame la maire explique que Vendée Bureau a contacté la mairie au sujet du renouvellement du photocopieur. Ce dernier a été acheté en juin 2017 et un contrat de maintenance a été signé pour une durée de 7 ans.

La société SFERE a été sollicitée afin de proposer un devis qui s'avère être financièrement plus intéressant que celui de Vendée Bureau.

Après discussion, le conseil municipal décide de conserver le contrat de maintenance auprès de Vendée Bureau jusqu'en juin 2024 et de prévoir au budget 2024 l'acquisition d'un photocopieur.

**Restauration scolaire**

La Maire explique que le personnel de Rives de l'Yon intervenant à la cantine du Tablier doit être mis à disposition par l'intermédiaire d'une convention. De plus, elle précise qu'il faut réfléchir au fonctionnement futur de la cantine entre les deux communes.

**Animation du terrain multisports – été 2023**

**2023-05-33**

Madame la maire propose au conseil municipal de reconduire ou non l'animation du terrain multisports dans les mêmes conditions que l'année dernière (présence d'un animateur, les lundis, mercredis et vendredis après-midi).

La commune de Rives de l'Yon peut mettre à disposition un animateur afin d'animer les trois après-midis du mois de juillet 2023. Une convention de mise à disposition de personnel sera signée par les deux communes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de reconduire cette action,
- accepte le partenariat avec la commune de Rives de l'Yon,
- autorise Madame la Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel de la commune de Rives de l'Yon.

Subvention à l'association Classe Nature Ecole Primaire F.Dolto, St-Florent-des-bois, 85310 Rives de l'Yon, année scolaire 2022/2023

2023-05-34

Madame la maire présente la demande de l'association Classe Nature concernant le séjour effectué par les enfants de CM2 de l'école primaire F. Dolto du 27 au 31 mars 2023 dans les Pyrénées.

L'association Classe Nature sollicite la commune de Le Tablier pour une aide financière. Trois enfants du Tablier sont concernés.

Après délibération, le conseil municipal décide de participer financièrement à ce projet de l'année scolaire 2022/2023 pour les enfants domiciliés au Tablier et ayant participé au séjour, à hauteur de :

- 1.50€ par jour et par enfant domicilié au Tablier,
- 7.00€ par nuitée et par enfant domicilié au Tablier.

Les associations Adile et MFR de Venansault ont sollicité une subvention auprès du conseil municipal. Après discussion, le conseil décide de ne pas leur verser de subventions au titre de l'année 2023.

## Divers

### \*Café-épicerie :

- Aménagement du jardin : Monsieur Jacquet présente la proposition de la CAJEV d'un montant de 52 048.80€HT. Un deuxième devis est en attente auprès d'une autre société.
- Panneaux solaires : le choix se porterait sur la revente totale de la production d'électricité.
- 1000 cafés : point mort au niveau du recrutement du gérant.

\***Lotissement le Fief de Bris** : Madame la maire présente le projet de communication d'Oryon pour la vente des 12 lots du lotissement le fief de bris. Le conseil municipal donne un accord de principe mais souhaite que la phrase « sur la commune des Rives-de-l'Yon soit supprimée.

### \*Foyer-rural :

Entretien des salles : le conseil municipal est informé que suite à l'offre d'emploi paru dans l'info des villages de mai-juin, aucun candidat ne s'est présenté pour le remplacement de la personne qui assure le ménage.

Locations, état des lieux : la procédure relative à l'état des lieux d'entrée/sortie sera écrite afin que d'autres conseillers puissent les faire.

\***Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique** : le véhicule sera livré le mercredi 2 juin 2023.

Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 26 juin 2023 à 20h00.

La séance est levée à 22H10.

La Maire,

Annabelle PILLENIÈRE



La secrétaire de séance,

Nathalie TROQUIER

